

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 05 et dimanche 06 mars

N3
R1 – R2 – R3
Seniors D1 à D5
Challenge Marcel Renaudie
Féminines D1 à D3
U18R1 – R2
U16R1 – R2
U17D1 – D2
U15 R1 – R2 – D1 – D2
U13D1 à D3
Plateaux U11 – U9 – U7

Lundi 07 mars
Commission Foot Diversifié

Mercredi 9 mars
Commission Sportive
Commission de Discipline

Jeudi 10 mars
Commission de Discipline
Commission des Jeunes

SOMMAIRE

Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres	p. 13
Avis aux éducateurs	p. 15
Commission Sportive	p. 16
Commission Jeunes	p. 21
Commission Arbitrage	p. 26
Documents divers	p. 30

PARTENAIRE DE LA SEMAINE

BATISport®
Contractant général sports loisirs
CONSTRUCTEUR DE BÂTIMENTS SPORTIFS

LE DISTRICT LANCE SA COMPÉTITION EFOOT !

DISTRICT 86 LEAGUE CRÉDIT AGRICOLE

VOUS ÊTES PRÊT(E)S ?

EN COLLABORATION AVEC



**PARLEZ-EN AUTOUR DE VOUS !
PREMIER TOURNOI LE LUNDI 14 MARS 2022**

INFOS & INSCRIPTIONS SUR NOTRE SITE INTERNET

FORMATIONS DIRIGEANT

« Découvrir la méthodologie de projet »

Samedi 02 avril au District

« Construire et promouvoir un projet »

Samedi 26 mars à Civaux / Samedi 07 mai au District

FORMATIONS À VENIR

PAGE 9

DÉTECTION U13 GARÇONS

PAGE 30

FORMATIONS PSC1

FORMULAIRES
D'INSCRIPTION PAGE 36



PARTENAIRE

Spécialiste et constructeur de bâtiments sportifs

Découvrez nos projets de construction de bâtiments sportifs, de rénovation d'installations sportives ou encore nos projets de couverture de terrain de sport. Batisport®, bureau d'études et contractant général bâtiment peut vous proposer la réalisation de votre projet de sa conception à sa livraison.

Une présence nationale

LES RÉALISATIONS BATISPORT DANS
TOUTE LA FRANCE

BATI Sport®
Contractant général sports loisirs
CONSTRUCTEUR DE BÂTIMENTS SPORTIFS



Nos dernières réalisations et actualités





AVIS AUX CLUBS

OUVERTURE D'UNE FORMATION BPJEPS APT-BMF À POITIERS !

Dans le cadre d'un partenariat entre le CREPS de Poitiers et la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine, une formation biquilifiante BPJEPS APT – BMF va ouvrir à la rentrée de septembre 2022 au CREPS de Poitiers. Les tests d'entrée auront lieu en juin prochain.

Pour plus d'informations vous trouverez la présentation de la formation en ouvrant le lien ci-dessous : <https://www.crepspoitiers.fr/formation.offre#activites-physiques-pour-tous-apt-brevet-de-moniteur-de-football-bmf>

Vous trouverez sur notre site internet le catalogue des portes ouvertes virtuelles du CREPS. Et le lien (page 3) vous permettant d'accéder directement à la porte ouverte (en visio) du BPJEPS APT BMF qui aura lieu le **lundi 28 Février de 17H30 à 18H30**.

Pour tout besoin, vous pouvez contacter Stéphanie Decout (formatrice) au 06.26.45.82.28 ou à stephanie.decout@creps-poitiers.sports.gouv.fr

RÉFÉRENT COMMUNICATION DANS LES CLUBS

Les réseaux sociaux sont un outil de communication incontournable pour le football amateur. Mais son efficacité est dépendante de la mobilisation de chacun-e. Pour ce faire, nous avons besoin de mutualiser nos forces et se doter de relais.

Cette mutualisation vise notamment à conforter notre action sur le plan arbitral, mieux informer nos licenciés, fidéliser et recruter des arbitres.

C'est pourquoi, nous devons disposer de référents aux réseaux sociaux (Facebook, Instagram). Leur mission est de partager les posts et vidéos ou capsules, avec des messages qui incitent à la curiosité, et donc à liker avec un effet boule de neige. Plus nous serons nombreux à contribuer à cette action, plus les algorithmes des réseaux précités mettront en avant nos publications et plus nous aurons de chance d'atteindre un public plus large parmi nos licenciés.

Notre objectif est de disposer d'un référent par club. C'est pourquoi, nous vous remercions de nous faire connaître les coordonnées de votre référent afin de pouvoir lui adresser les posts et vidéos à relayer.

Nous comptons sur vous et vous remercions de nous communiquer votre réponse à district@foot86.fff.fr, avant le lundi 14 mars 2022.

NOUVEAU PROTOCOLE FFF

À la suite de l'entrée en vigueur du Pass vaccinal, obligatoire pour tous les joueurs à partir de 16 ans, la FFF a établi un nouveau protocole de reprise des compétitions applicable depuis le 24 janvier.

Le nouveau Pass vaccinal s'impose désormais à tous les joueurs professionnels et amateurs majeurs évoluant dans un espace recevant du public (ERP), à la suite de la publication des nouvelles mesures légales dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19.



La FFF a donc adapté ses protocoles concernant l'organisation des matches et les entraînements liées aux compétitions.

Applicable depuis le lundi 24 janvier, la loi rend en effet obligatoire la présentation du Pass vaccinal pour toutes les personnes majeures et pour tous les mineurs de plus de 16 ans pour accéder dans un stade faisant l'objet d'un classement en ERP. La présentation du Pass sanitaire reste par ailleurs obligatoire pour tous les mineurs de 12 à 15 ans.

Le nouveau protocole de reprise de la FFF (ci-joint) s'applique à tous les acteurs (joueurs, staffs, encadrants, employés des ERP...) de ses compétitions (avec ou sans passage au vestiaire). Outre l'ensemble des compétitions nationales, amateurs et professionnelles, ce protocole s'applique également aux rencontres des Équipes de France et des sélections nationales. Les championnats régionaux et départementaux, les coupes régionales et départementales ainsi que les coupes nationales organisées par les ligues sont également concernées.

La désignation d'un référent Covid dans chaque club, le respect des gestes barrières, le renforcement des mesures sanitaires ou encore le port du masque obligatoire pour toute personne présente dans un équipement sportif couvert ou de plein air, figurent parmi les principes fondamentaux rappelés dans ce protocole.

Rappel : Dorénavant pour pouvoir accéder au stade, il faudra être titulaire du pass vaccinal c'est-à-dire :

A partir de 16 ans :

- Soit présenter un schéma vaccinal complet ;
- Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19.
- Soit présenter un certificat de contre-indication à la vaccination covid.

Avant 16 ans :

- Soit présenter un schéma vaccinal complet ;
- Soit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h (avant le contrôle d'avant match) ;
- Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19 ;
- Soit présenter un certificat de contre-indication à la vaccination covid.

Mesure dérogatoire :

Les personnes s'engageant dans un parcours vaccinal jusqu'au 15 février 2022 ont la possibilité temporaire de bénéficier d'un « pass vaccinal » valide, à condition de recevoir leur deuxième dose dans un délai de 4 semaines et de présenter un test négatif de moins de 24h.

Ces documents : justificatif de la 1^{ère} injection + test négatif pourront être présentés sur format « papier » ; dans ce cas dérogatoire, les vérifications seront donc visuelles.

Les mineurs de -12 ans ne sont pas soumis au Pass sanitaire mais devront respecter les gestes barrière.

ACTUALISATION AU 28 FEVRIER 2022

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales actualisé au 28 février 2022, tenant compte notamment de la levée de l'obligation du port du masque dans les lieux clos soumis au pass vaccinal.

Vous trouverez également en pièce jointe la déclinaison mise à jour des mesures sanitaires pour le sport diffusée par le Ministère chargé des Sports.

NOUVEAU PROTCOLE À RETROUVER SUR NOTRE SITE INTERNET



SYNTHÈSE PROTOCOLE – REPORT DE MATCHS

- Le report d'une rencontre peut être envisagé si le club justifie de :
 - 4 cas positifs pour les compétitions à 11
 - 3 cas positifs pour les compétitions à 8
- Si le club ne peut pas apporter la justification des cas positifs comme mentionnés ci-dessus, il sera alors considéré comme forfait.
 - forfait amendé si aucune justification apportée
 - forfait non amendé si justification d'au moins 1 cas positif

Les tests doivent être datés de moins de 7 jours par rapport à la date du match.

SOIRÉES D'INFORMATIONS OMS / CDOS

INVITATION

Michel VAUDEL
Président de l'OMS

Patrick GIRARD
Président du CDOS

Sont heureux de vous inviter à trois soirées d'information gratuites :

« Prévenir les violences sexuelles »
le mardi 25 janvier de 20H00 à 22H00

« Les différentes sources de financement de mon club »
le mardi 08 février de 19H00 à 21H00

« La fonction employeur : les grands chapitres du contrat de travail »
le mardi 15 mars de 19H00 à 21H00

Toutes ces soirées se dérouleront dans le
salon de réception Lawson Body
(sous le bassin 50m de la piscine de la Garenne)
57 rue de la Garenne 86000 Poitiers.

Merci de vous inscrire à partir du lien suivant :

[Cliquez ici](#)

Soirée d'information

[INSCRIPTIONS ICI](#)



FORMATIONS PSC1

En attente de dates de report pour les formations à Civray et Lencloître (initialement prévues le samedi 29 janvier), de nouvelles dates ont été programmées :

- le samedi 26 mars à Chauvigny
- le samedi 26 mars à Quinçay
- le samedi 30 avril à Châtelleraut
- le samedi 30 avril à Poitiers
- le samedi 30 avril – secteur Vallée du Clain

 × 

FORMEZ-VOUS AU PSC1 !

DES NOUVELLES FORMATIONS PROGRAMMÉES !

Plus d'informations à suivre et dossiers d'inscriptions sur notre site internet en cliquant [ici](#).



PFFD : LES PROCHAINES FORMATIONS

- **Découvrir la méthodologie de projet**

Samedi 05 mars 2022 à Civaux (annulée)

Samedi 02 avril 2022 au District

- **Construire et promouvoir un projet**

Samedi 26 mars 2022 à Civaux (au lieu du 05 mars)

Samedi 07 mai 2022 au District

Rappel : ces formations sont indispensables pour obtenir le label seniors LFNA et les labels fédéraux FFF – CA.

FORMATIONS À VENIR
dirigeants

**DÉCOUVRIR LA
MÉTHODOLOGIE DE PROJET**

SAMEDI 05 MARS 2022 À CIVAUX
SAMEDI 02 AVRIL 2022 AU DISTRICT

..

**CONSTRUIRE ET
PROMOUVOIR UN PROJET**

SAMEDI 26 MARS 2022 À CIVAUX
SAMEDI 07 MAI 2022 AU DISTRICT

..

  



NOUVELLES MESURES SANITAIRES APPLIQUÉES AU SPORT – 28/02

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport

Depuis le 24 janvier, le Passe vaccinal s'est substitué au Passe sanitaire pour les personnes de 16 ans et plus, les jeunes âgés de 12 à 15 ans (inclus) continuent à présenter un Passe sanitaire (Loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique). *

MESURES SANITAIRES GÉNÉRALES FIXÉES PAR LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Il est impératif d'appliquer les mesures définies par le ministère des Solidarités et de la Santé dans le champ du sport. Pour en prendre connaissance :
https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/mesures_sanitaires_protocoles_sectoriels_27_janvier_2022.pdf

LE PASSE VACCINAL

Qu'est ce que le Passe vaccinal ?	<p>Présenter soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un schéma vaccinal complet ; - un certificat de rétablissement de la Covid-19 ; - une première injection administrée avant le 15 février. Dans ce cas, le Passe ne pourra être utilisé qu'à la condition de présenter aussi un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h. <p>https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus</p>
Qui contrôle le Passe vaccinal ?	<p>Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Passe vaccinal. Il peut s'agir de personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou celles qui organisent l'activité. Les personnes habilitées peuvent demander la présentation d'un document officiel comportant la photographie du détenteur du Passe vaccinal en cas de doute sérieux.</p> <p>Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle.</p> <p>Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Passe.</p>

* Le calendrier de mise en place du Passe vaccinal en Guyane, en Martinique, en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy est adapté à chacun de ces territoires ; il est recommandé de consulter le site internet de chaque préfecture pour en connaître le détail.
 La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).
 Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>

PORT DU MASQUE

ERP PA et ERP X	À partir du 28 février, dans les lieux clos soumis au passe vaccinal, le port du masque ne sera plus obligatoire. Le port du masque en intérieur sera maintenu dans les transports collectifs et les lieux clos non soumis au passe vaccinal.
-----------------	---

GESTION DES CAS POSITIFS ET DES CAS CONTACTS

	<p>Les règles d'isolement et de quarantaine ont fait l'objet d'évolutions importantes en tout début d'année, prévoyant notamment la réduction des durées d'isolement et l'aménagement des règles pour les cas contact. Elles sont consultables sur le site du ministère en charge de la Santé. https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/evolution-des-regles-d-isolement-et-de-quarantaine</p> <p>Concernant en particulier les personnes cas contact ayant un schéma vaccinal complet (rappel réalisé conformément aux exigences du Passe vaccinal), il n'y a plus de quarantaine, mais application stricte des mesures barrières, limitation des contacts, etc. Elles doivent réaliser un test TAG ou RT-PCR dès qu'elles apprennent qu'elles sont cas contacts, puis effectuer des autotests à J2 et J4 après le dernier contact avec la personne positive. En cas d'autotest positif, il convient de confirmer le résultat par un TAG ou un test RT-PCR. Si le test est positif, la personne démarre un isolement.</p> <p>La pratique sportive d'un cas contact peut se poursuivre, durant cette période de 4 jours, dans le strict respect de ces prescriptions.</p> <p>Les fédérations sportives définissent des protocoles d'activités sportives adaptées à leur discipline.</p>
--	--

PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION

Majeurs et mineurs de 16 ans et plus dont sportifs de haut niveau et sportifs professionnels	Obligation du Passe vaccinal en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Toutes pratiques autorisées.
Mineurs de 12 à 15 ans (inclus)	Le Passe sanitaire doit être présenté, dès 12 ans, pour l'accès des ERP X et PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public.
Mineurs de - de 12 ans	Aucun Passe sanitaire n'est pas à présenter. Les protocoles sanitaires doivent être respectés.

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « éphémères » : il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la réglementation ERP de droit commun, qui ont vocation à être déinstallés à l'issue de l'événement.

Les ERP « par destination » : il s'agit de bâtiments, locaux ou enceintes, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place des activités du seul public qui y accède, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

À propos du Passe vaccinal : <https://www.gouvernement.fr/le-passe-vaccinal-mode-d-emploi>

À propos du Passe sanitaire : <https://www.gouvernement.fr/les-differences-entre-le-passe-sanitaire-et-le-passe-vaccinal>



SPORT SCOLAIRE	
Mineurs et majeurs	<p>Aucun passe vaccinal ou sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants n'est à présenter dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases...</p> <p>Allègement du protocole sanitaire à la rentrée des vacances d'hiver de chaque zone</p> <p>Écoles maternelles et élémentaires</p> <p>Le protocole sanitaire de niveau 2 s'applique à l'ensemble des départements métropolitains</p> <ul style="list-style-type: none"> - à compter du 21 février 2022 pour la zone B - à compter du 28 février 2022 pour la zone A - à compter du 7 mars 2022 pour la zone C <p>Collèges et lycées</p> <p>Le protocole sanitaire de niveau 2 s'applique à l'ensemble des départements métropolitains</p> <p>Le protocole applicable pour les écoles, collèges et lycées des départements outre-mer est précisé sur les sites des académies</p> <p>https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467</p>
BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Majeurs et mineurs de 16 ans et plus	Obligation de présentation du Passe vaccinal.
SPECTATEURS	
Équipement extérieur (ERP PA), Équipement intérieur (ERP X) ou ERP de plein air éphémère	<p>Depuis le 2 février 2022, levée des jauges de pratiquants et spectateurs dans les établissements accueillant du public assis</p> <p>À partir du 28 février, dans les lieux clos soumis au Passe vaccinal, le port du masque ne sera plus obligatoire, notamment dans les équipements sportifs couverts et de plein air (ERP X et PA)</p>
VESTAIRES COLLECTIFS	
	Ouverts.

RESTAURATION, BUVETTE	
ERP X et PA	Depuis le 16 février, la consommation de nourriture et de boisson est possible dans tous les ERP dans le respect des protocoles sanitaires.
VIE DÉMOCRATIQUE ASSOCIATIVE	
	<p>Jusqu'au 31 juillet 2022, les réunions des associations (AG ou CA) peuvent se dérouler par visioconférence ou conférence téléphonique même sans disposition dans les statuts de l'association. Les décisions peuvent également être prises par voie de consultation écrite des membres, sous réserve qu'elles assurent la collégialité de la délibération.</p> <p>L'application du protocole national en entreprise est préconisée pour ce qui relève des dispositions du droit commun ; https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protection-des-travailleurs/protocole-national-sante-securite-salaries</p>
DOCTRINE FRONTIÈRE	
	<p>Retrouvez toutes les informations relatives aux déplacements internationaux des sportifs professionnels ou de haut niveau sur le site du ministère de l'Intérieur : https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage</p> <p>Le déplacement des sportifs professionnels et des sportifs de haut niveau s'effectue dans le respect des protocoles en vigueur et des autorisations données par les pouvoirs publics.</p>

**INFORMATIONS SECTION FOOT GEORGES SAND (CHÂTELLERAULT)****SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE
Collège George SAND
Châtellerault****CONCOURS D'ADMISSION**

Concours Garçons CM2 / 6èmes : MERCREDI 30 MARS 2022
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

CONCOURS D'ADMISSION

Concours Garçons 5èmes / 4èmes : MERCREDI 06 AVRIL 2022
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

CONCOURS D'ADMISSION

Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : MERCREDI 13 AVRIL 2022
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.

INSCRIPTION

Les dossiers de candidature sont à retirer au :
Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc
86100 CHATELLERAULT
ou sur le site du collège

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-george-sand-chatellerault>

Tél : 05.49.21.15.97



PROLONGATION DU PASS'SPORT !



COMMUNIQUÉ PRESSE

Paris, le 19 novembre 2021

LE PASS'SPORT PROLONGÉ JUSQU'À FIN FÉVRIER 2022 ET ÉLARGI AUX ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP JUSQU'À 30 ANS

Le Gouvernement a créé en juin 2021 le Pass'Sport afin de favoriser l'inscription des jeunes dans les clubs sportifs et soutenir le secteur sportif associatif. Plus de 900 000 jeunes ont déjà bénéficié du Pass'Sport au sein de 43 000 associations sportives. Le cap du million de bénéficiaires sera franchi fin novembre 2021.

Ouvert aux jeunes de moins de 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), **le Pass'Sport est désormais élargi aux bénéficiaires de l'AAH de 16 à 30 ans. Le Gouvernement a également souhaité prolonger le dispositif jusqu'au 28 février 2022 afin de tenir compte de la saisonnalité de toutes les disciplines sportives, notamment les sports d'hiver et permettre à tous ceux qui n'avaient pas pris connaissance du dispositif à la rentrée d'en bénéficier.**

Véritable allocation de rentrée sportive financée par l'État, cette aide consiste en une réduction immédiate de 50€ sur le coût de l'inscription en club. Elle peut être utilisée, en complément des autres aides mises en place par les collectivités locales, auprès de toutes les associations sportives affiliées et, sur les territoires de la politique de la ville, auprès des associations sportives agréées, participant au dispositif.

Depuis son lancement, la Bretagne, les Pays de la Loire, l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine et la Normandie sont en tête des régions où le Pass'Sport a été le plus utilisé au regard du nombre d'allocataires potentiels.

En valeur absolue, le top 5 des régions qui enregistrent le plus de Pass'Sport utilisés à ce jour est : Ile de France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Hauts de France et Nouvelle Aquitaine.

Au niveau national, les jeunes bénéficiaires du Pass'Sport ont majoritairement plébiscité leur inscription dans des clubs de football, basket-ball, judo, gymnastique et tennis.

Inscrit au Projet de Loi de Finances 2022, le Pass'Sport est pérennisé au budget du Ministère chargé des Sports à hauteur de 100 millions d'euros.

Toutes les informations sur le Pass'Sport sur : www.sports.gouv.fr/pass-sport

Secrétariat Presse

Cabinet de la Ministre déléguée chargée des Sports

Tél : 01 40 45 90 15

Mél : sec.presse.sports@sports.gouv.fr



LISTE DES PROCHAINS WEBINAIRES FFF

Retrouvez l'ensemble des webinaires sur FFF.FR

<https://www.fff.fr/3-les-clubs/557-les-webinaires-de-la-fff.html>

ATTESTATION FFF POUR PASS'SPORT

Les clubs désirant obtenir une attestation d'affiliation FFF dans le cadre du Pass'Sport doivent se manifester par mail. L'attestation leur sera envoyé par retour de mail.

CONTACT ARS VIENNE

En cas de cas avéré positif et avant d'initier la moindre démarche (test), il vous faut contacter l'ARS de la Vienne, qui vous communiquera la procédure à suivre.

Mail : ars-dd86-alerte@ars.sante.fr

Téléphone : 05-49-44-83-53.



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE 13H, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche à 13h, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et l'astreinte au cas où un arbitre pourrait être remplacé.
Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

DATES ÉCOLES D'ARBITRAGE

VENDREDI 18 MARS – DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

Devant le peu de participation aux écoles d'arbitrages organisé par le pôle formation de la CDA, une enquête de satisfaction sera menée prochainement afin d'en savoir plus sur les motivations des arbitres.

FOOTINGS COLLECTIFS

RDV à 18h50 devant le District de la Vienne (1 rue François Prat) pour départ à 19h

Mardi 08 mars
Mercredi 09 mars
Jeudi 10 mars

Prévoir gilet fluorescent ou lampe frontale.

INSCRIPTIONS SUR DOODLE

ENQUÊTES

Dans le cadre du plan Performances 2024, un groupe de travail sur le développement de l'arbitrage amateur a été mis en place par la FFF, via la DTA.

Ce groupe a décidé de réaliser une enquête auprès des arbitres en activité et des arbitres inactifs, c'est-à-dire, ceux qui n'ont pas renouvelé leur licence.

La FFF a envoyé un questionnaire aux licenciés arbitres de plus de 15 ans, ainsi qu'aux arbitres inactifs, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas repris de licence ces dernières années.

L'objectif de cette enquête est de déterminer les motivations à devenir arbitre et à le rester, ainsi que de connaître les raisons pour lesquelles un arbitre stoppe sa carrière.

La société Olbia, choisie par la FFF, se chargera d'analyser les résultats, en fonction de quoi le groupe de travail réfléchira sur les actions à mener pour le recrutement, la fidélisation et la valorisation de la fonction.

Afin d'optimiser cette enquête, nous vous demandons de répondre à cette enquête et à participer à ce travail qui nous permettra de déterminer tous ensemble les mesures les plus adéquates pour atteindre les objectifs fixés par la Fédération.

**INFORMATION SECTION SPORTIVE ARBITRAGE À NIORT**

Section Sportive Arbitrage de Niort

SAMEDI 5 MARS A 11H15

RÉUNION D'INFORMATION

Réunion en visio conférence

Pour y accéder, scanne le QR Code !

LYCÉE DE LA VENISE VERTE

FFF

LEFC NIORT

LEFC NIORT

Niort

Nous vous informons de l'ouverture des candidatures d'entrée à la Section Sportive Arbitrage du lycée de la Venise Verte à Niort pour la rentrée de septembre 2022.

Une réunion d'information aura lieu le samedi 5 Mars 2022 à 11h15 en visio conférence, vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/88304300439?pwd=aUhHUFdOL21QV3VEamxyZ1BOVkozUT09>

Plaquette de présentation à retrouver en cliquant ici également : [PLAQUETTE 2022](#)



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Liste des formations éducateurs dans le District 86



Type de formation	Volume	Lieu	Début	Fin	Horaires
Module U13	16H	à fixer	15/04/2022	16/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U17/U19	16H	à fixer	25/04/2022	26/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	28/04/2022	29/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF2	8H	à fixer	25/03/2022	25/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	08/03/2022	09/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	8H	à fixer	04/05/2022	04/05/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30

* La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés

[TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF](#)

BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 02 mars 2022 Procès-verbal n° 24

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Éric MAIOROFF, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.
Excusés MM. Didier DANIEL et Gérard MOUSSAC.

Approbation du PV n° 23 sans modification

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		17	05/02/22	23701735	Verrières (1) / Fleuré (1)		16/04/22 à 20h
D4	B	17	27/03/22	23702284	Beaumont St Cyr (4) / Dissay (1)	Arrêté municipal sur annexe 2 et 2 rencontres sur le terrain Honneur	17/04/22

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D2		9	13/02/22	23801421	Dissay (1) / Stade Poitevin (1)		20/03/22

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de COUPES ou CHALLENGES REMIS							
Coupe ou Challenge	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Coupe Louis David		3	09/01/22	24251989	Chauvigny (3) / Verrières (1)	Arrêté municipal	Mercredi 02/03/22 à 20h à Verrières
Challenge des Réserves		2	08/01/22	24129867	Rouillé (2) / Poitiers 3 cités (2)	Arrêté municipal	19/03/22 à 20h
Challenge Marcel Renaudie	A	4	27/02/22	24274939	Coussay (2) / St Christophe (2)	Occupation des vestiaires	20/03/22



JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	Châtelleraut SO	Nouaillé Maupertuis
Adriers	Civaux	Ozon
Antran	Coussay en Mirebeau	Poitiers Asac
Availles en Châtelleraut	Dissay	Poitiers Beaulieu FC
Avanton	Leigné sur Usseau	Poitiers Cep
Beaumont St Cyr	Leignes sur Fontaine	Poitiers Gibauderie
Biard	Loudun	Rouillé
Blanzay	Lusignan	St Léger de Montbrillais
Boivre	Mignaloux Beauvoir	St Savin St Germain
Briou St Secondin	Migné Auxances	Stade Poitevin
Cernay St Genest	Montamisé	Valence en Poitou – Couhé
Chatain	Montmorillon	Verrières
Château Larcher	Naintré	Vivonne
Châtelleraut Portugais	Nieuil l'Espoir	Vouneuil sur Vienne

DEPARTEMENTAL 1

Match n° 23701645 : Poitiers 3 cités (1) – Ozon (1) du 20/02/22

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Nicolas GIRAUD (21/02/2022 à 12h00) signalant l'avertissement à la 50^{ème} minute au dirigeant d'Ozon (licence n° 1142412140)

Feuille de match modifiée.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 23769794 : St Léger de Montbrillais (1) – Antran (2) en poule A du 27/02/22

Courriels du club de St Léger de Montbrillais (02/03/2022 à 08h28) et de l'arbitre officiel de la rencontre de M. Nicolas RICROS (02/03/2022 à 14h36) signalant une erreur dans l'attribution d'un avertissement.

Feuille de match modifiée.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 23702140 : Ceaux La Roche (1) – Coussay (1) en poule A du 06/03/22

Demande du club de Coussay (courriel du 28/02/2022 à 16h34) pour désigner au moins 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 23702267 : Cenon / Vouneuil (2) – Montamisé (2) en poule B du 26/02/22

Réclamation posée par l'équipe de Cenon / Vouneuil (2) pour maillot non conforme.

Dossier transmis à la Commission de District d'Arbitrage.

Dossier en instance.

**Match n° 23702268 : Naintré (3) – Poitiers Gibauderie (2) en poule B du 27/02/22**

Courriel du club de Poitiers Gibauderie (25/02/2022 à 16h03) signalant le forfait de son équipe
1^{er} forfait de Poitiers Gibauderie (2) (sans déplacement)
Amende de 41€ au club de Poitiers Gibauderie

Match n° 23702658 : Poitiers Beaulieu ES (1) – Poitiers Cep (2) en poule E du 06/02/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.
Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jacques AUGIS donnant les informations du match (les avertissements, le score)
La Commission a reçu les informations de la part du club de Poitiers Cep (14/02/22 à 15h56)
La Commission demande au club de Poitiers Beaulieu ES à recevoir avant le **mercredi 09 mars 2022** dernier délai sous peine d'amende et de match perdu par pénalité :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

Match n° 23702391 : Poitiers Portugais (1) – Bonnes (1) en poule C du 06/02/22

Courriel du club de Poitiers Portugais (26/02/2022 à 18h28) pour donner la composition de son équipe.
FMI envoyée tardivement.

Dossier classé.

Match n° 23702531 : Chatain (1) – Champagné (1) en poule D du 27/02/22

Courriel du club de Champagné St Hilaire (26/02/2022 à 18h45) signalant le forfait de son équipe
1^{er} forfait de Champagné St Hilaire (1) (Sans déplacement)
Amende de 41€ au club de Champagné St Hilaire
Les frais de déplacement de l'arbitre officiel, M. François Auzanneau (soit 61,75€) seront pris en charge par le District

Match n° 23702663 : Vouneuil-Béruges (2) – La Pallu (2) en poule E du 27/02/22

Feuille de match informatisée envoyée tardivement

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 23757876 : Monts sur Guesnes (1) – St Léger de Montbrillais (2) en poule A du 05/12/21

La Commission enregistre la décision de la Commission d'Appel (PV n° 6 du 17/02/2022) qui donne match perdu par pénalité 3 à 0 à l'équipe de St Léger de Montbrillais (2).

Dossier classé.

Match n° 23757906 : Mirebeau (2) – Ouzilly (1) en poule A du 06/03/22

Demande du club de Mirebeau (courriel du 01/03/2022 à 08h25) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.
Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 23757907 : Les Trois Moutiers (1) – Vouzailles (1) en poule A du 05/03/22

Demande du club des Trois Moutiers (courriel du 28/02/2022 à 10h14) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.
Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 23758037 : Dissay (2) – Les Roches La Villedieu (1) en poule B du 06/03/22

Demande du club de Dissay (courriel du 02/03/2022 à 14h39) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.
Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

**Match n° 23758175 : Ozon (3) – Les Ormes (1) en poule C du 13/03/22**

Demande du club des Ormes (courriel du 28/02/2022 à 18h52) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 23758296 : Vallée du Salleron (1) – Nouaillé (4) en poule D du 27/02/22

Courriel du club de Nouaillé (27/02/2022 à 13h03) signalant le forfait de son équipe

2^{ème} forfait de Nouaillé (4) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Nouaillé

Match n° 23758300 : Haims (1) – Villeneuve (1) en poule D du 06/03/22

Demande du club de Villeneuve (courriel du 28/02/2022 à 10h11) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 23758560 : Boivre (3) – Rouillé (3) en poule F du 27/02/22

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Emmanuel PINEAU (27/02/2022 à 19h41) signalant des problèmes de FMI.

Celle-ci a bien été reçue avec toutes les informations mais sans les signatures.

Dossier classé.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE**Match n° 24274939 : Coussay (2) – St Christophe (2) en poule A du 27/02/22**

En raison de l'occupation des vestiaires du stade de Coussay, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 20/03/2022 à 15h.

Match n° 24274941 : Loudun / Ceaux La Roche (3) – Sammarçolles / Mouterre Silly (2) en poule A du 27/02/22

Courriel du club de Sammarçolles (26/02/2022 à 18h10) signalant le forfait de son équipe

1^{er} forfait de Sammarçolles/ Mouterre Silly (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Sammarçolles

Match n° 24274969 : Vellèches (1) – Colombiers (2) en poule B du 27/02/22

Courriel du club de Colombiers (01/03/22 à 9h47) signalant le forfait de Vellèches

3^{ème} forfait de Vellèches (1) (sans déplacement de Colombiers (2))

Amende de 15€ au club de Vellèches

Match n° 24274970 : Ouzilly / Cernay St Genest (2) – Espoir (1) en poule B du 27/02/22

Courriel du club d'Ouzilly (26/02/22 à 15h26) signalant le forfait de son équipe

1^{er} forfait d'Ouzilly/ Cernay st Genest (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club d'Ouzilly

Match n° 24274971 : Thuré Besse (3) – Ingrandes / Antoigné (3) en poule B du 27/02/22

Courriel du club de Thuré Besse (26/02/22 à 17h58) signalant le forfait de son équipe

2^{ème} forfait de Thuré Besse (3) (sans déplacement d'Ingrandes / Antoigné)

Amende de 15€ au club de Thuré Besse

Match n° 24275030 : St Maurice Gençay (2) – Payroux Charroux Mauprévoir (3) en poule D du 26/02/22

Courriel du club de Payroux-Charroux Mauprévoir (26/02/22 à 14h32) signalant le forfait de son équipe

2^{ème} forfait de Payroux-Charroux Mauprévoir (3) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Payroux-Charroux Mauprévoir

Match n° 24275060 : Cissé / Avanton (2) – Vouneuil Béruges (4) en poule E du 27/02/22

Courriel du club de Vouneuil Béruges (25/02/2022 à 18h02) signalant le forfait de son équipe

3^{ème} forfait de Vouneuil Béruges (4) (sans déplacement)

Compte tenu du jour et de l'heure de l'envoi du courriel (vendredi 25/02/2022 à 18h02), la commission ne percevra pas d'amende pour forfait



CHALLENGE U 15

Match n° 24393825 : Neuville (1) – St Savin St Germain / Vicq sur Gartempe (1) en Challenge U15 du 26/02/22

Courriel de M. Samuel PRAUD (27/02/2022 à 09h38), arbitre bénévole de la rencontre.

Courrier du club St Savin St Germain en date du 28/02/2022.

La Commission rappelle aux clubs qu'en cas d'absence d'arbitre officiel désigné, la priorité est donnée à un arbitre officiel présent.

La Commission regrette que les contrôles de PASS sanitaires ne semblent pas avoir été effectués.

Toutefois, si les deux équipes ont accepté de jouer, aucun recours n'est possible.

Dossier classé.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 24393819 : Ligugé / Smarves Iteuil / Fontaine le Comte / Nouaillé (2) – Dissay / Beaumont (1) en Challenge U15 du 26/02/22.

- Match n° 24275029 : Verrières (3) – St Saviol (2) en Challenge Marcel Renaudie poule D du 27/02/22.

DIVERS

Courriels des clubs de Coussay, Fleuré et Moncoutant :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Chauvigny et Montamisé :

Pris note

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

Rencontre du 06/02/22

Match n° 23702391 : Poitiers Portugais (1) – Bonnes (1) en Départemental 4 poule C
le 25/02/22 à 20h20

Rencontre du 27/02/22

Match n° 23702663 : Vouneuil Béruges (2) – La Pallu (2) en Départemental 4 Poule E
le 02/03/22 à 19h30

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 09 mars 2022 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 3 Mars 2022
Procès-verbal n° 13

Président M. Philippe BARRITAUULT
Présents Mmes Emilie AURY (réunion préparatoire du mercredi), Chantal PINTAULT, Sylvie TESSEREAU, Sandrine VERMOND - MM. Jean-Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY
Excusée : Mme Charlotte THEBAULT-PADELLEC,

Approbation du PV n° 12 sans modification

RAPPEL PROTOCOLE COVID

- Le report d'une rencontre peut être envisagé si le club justifie de :
 - 4 cas positifs pour les compétitions à 11
 - 3 cas positifs pour les compétitions à 8
- Aucun report de match ne pourra être accepté lorsqu'il s'agit d'un plateau (U11 - Festifoot U13 – Dansac U13)
- Si le club ne peut pas apporter la justification des cas positifs comme mentionnés ci-dessus, il sera alors considéré comme forfait.
 - forfait amendé si aucune justification apportée
 - forfait non amendé si justification d'au moins 1 cas positif

Les tests doivent être datés de moins de 7 jours par rapport à la date du match

CHALLENGE U17

3ème tour du 2 avril 2022
(1/4 de finale)

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES	
	AVAILLES EN CHATELLERAULT (D1)	D1	CONTRE	MIGNALOUX /NIEUL/RV (1) ou GJ 3 VALLEES 86 (1)	D1
	LIGUGE/SM-IT/FON (3)	D2B	CONTRE	GJ AVENIR 86 (1)	D2B
	GJ FOOT SUD 86 (1)	D2B	CONTRE	POITI 3 CITES / POITI CEP(1)	D2B
	BEAUMONT/DISSAY (1)	D1	CONTRE	GJ VVM CHAUVIGNY (1)	D1



U15

Feuille de Match Informatisée

Match n°24308496 : Sèvres/ Montamisé (1) – Neuville (1) en Départemental 1 du 05/02/2022

Feuille de match Informatisée transmise tardivement (12/02/2022)

Dossier classé

CHALLENGE U15

Match n° 24355021 : Boivre/ GJ Val de Vonne/ Vasles (1) – Poitiers 3 Cités (1) du 29/01/22

Courriel du club de Boivre le 8 février 2022 justifiant de plusieurs cas COVID et demandant le report du match.

Au vu de la justification tardive et de la planification du tour suivant, la commission ne peut pas accéder à la demande.

Dossier classé

Match n° 24393825 : Neuville (1) - St Savin St Germain/Vicq (1) du 26/02/2022

Rapport d'après match reçu par Samuel Praud, arbitre bénévole et le club de St Savin St Germain

Dossier transmis à la commission sportive

Forfait

Match n°24393826 : Asm/Loudun/Samm/Nv (1) - Sèvres/Montamisé (2) du 26/02/2022

1^{er} forfait de l'équipe de Sèvre/Montamisé (2)

Amende de 10€ au club de Sèvres Anxaumont

Feuille de Match Informatisée

Match n° 24355015 : Ozon (1) – St Savin/ Vicq (1) du 29/01/22

Feuille de match Informatisée transmise tardivement (25/02/2022)

Dossier classé

3ème tour le 2 avril 2022
(1/4 de finale)

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES	
1	SEVRES/MONTAMISE (1)	D1	CONTRE	GJ FOOT SUD 86 (1)	D1
2	SO CHATELLERAULT (2)	D1	CONTRE	LIGUGE/SM-IT/FON/NO (2)	D1
3	POITIERS 3 CITES (1)	D2B	CONTRE	NEUVILLE (1)	D1
4	SAINT BENOIT (1)	D2D	CONTRE	ASM/LOUDUN/SAM/NV (1)	D2A



U13

Match n° 24325551 : GJ Vvm Chauvigny (2) – Valdivienne (1) en Départemental 2 poule B du 05/02/22

1^{er} forfait de l'équipe de Valdivienne (sans déplacement)

Compte-tenu de la justification d'un cas Covid avéré, le club de Valdivienne ne sera pas amendé.

Dossier classé

Feuille de Match Informatisée

Match n° 24325734 : Poitiers 3 Cites (2) - Migné Auxances (2) en Départemental 3 poule C du 05/02/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis par les deux clubs. Informations reçues du club de Poitiers 3 Cités.

Dernier rappel avant sanction

La Commission redemande avant le lundi 7 Mars 2022 :

- au club de Migné-Auxances,

- la confirmation du score de la rencontre.
- la composition de leurs équipes (numéros de licence-nom et prénom)
- le nom du capitaine
- les éventuelles blessures.
- le nom de l'arbitre et de ses assistants.
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

Match n° 24325787 : Bri/Cha/Chat/Smg (1) - Vivonne (1) en Départemental 3 poule E du 05/02/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue.

Dossier classé

U11

Rappel : la commission souhaite vivement que les clubs respectent l'organisation des plateaux

Exemple : si une équipe est absente, l'équipe est déclarée forfait mais il faut respecter les matchs prévus avec les équipes en présence. Il ne sera pris en compte que les rencontres programmées.

Feuilles de plateau : merci d'utiliser la version qui est sur le site du district et de les envoyer par courrier dès le lundi suivant les rencontres. L'envoi par mail ne sera pas pris en considération.

Poule B – plateau 2 du 05/02/2022

Après retour des clubs concernés il s'avère que les matchs se sont joués comme prévu au calendrier, il s'agit d'une erreur sur la feuille de match.

La commission entérine donc les résultats suivants :

Ligugé/Smarves-Iteuil 5 - 0 Vouneuil- Béruges

Poitiers ASAC 0 – 0 GJ 3 Vallées 86

Poitiers ASAC 2 – 0 Ligugé/Smarves-Iteuil

GJ 3 Vallées 86 4 – 1 Vouneuil-Béruges

Et demande la plus grande vigilance pour le remplissage des feuilles de match.

Dossier classé

**Poule E – plateau 2 du 12/03/2022**

L'équipe de Latillé/ Boivre ne pouvant pas recevoir le matin demande à recevoir le plateau l'après-midi
Les équipes de Vouillé/Vendelogne et Cernay/St Genest ont donné leur accord.
Dans l'attente de celui du club de l'Envigne pour valider le changement

Forfait**Poule E – plateau 1**

1^{er} forfait de l'équipe de Mirebeau (1). Amende de 10€ au club de Mirebeau

Poule F – plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de Coussay/La Roche (1), club recevant
Compte-tenu de la justification d'un cas Covid avéré, le club de Coussay les Bois ne sera pas amendé.
Courriels des clubs de Vicq sur Gartempe et Jaunay-Marigny indiquant que le plateau n'a pas eu lieu.
Les matchs sont donc annulés

Poule G – plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de Valdivienne (1). Amende de 10€ au club de Valdivienne

Poule G – plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de St Maurice Gençay/Fleuré (2). Amende de 10€ au club de St Maurice Gençay

Poule H – plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de Fontaine Le Comte (1)
Compte-tenu de la justification de quatre cas Covid avéré, le club de Fontaine le Comte ne sera pas amendé.

Poule I – plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de Dissay (2). Amende de 10€ au club de Dissay
1^{er} forfait de l'équipe de La Pallu (2)
Compte-tenu de la justification d'un cas Covid avéré, le club de La Pallu ne sera pas amendé.

Poule J – plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe d'Availles-en-Châtellerault (1). Amende de 10€ au club d'Availles en Châtellerault
1^{er} forfait de l'équipe de Châtellerault Portugais (2). Amende de 10€ au club de Châtellerault Portugais

Poule K – plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers Cep (2). Amende de 10€ au club de Poitiers CEP

Poule K – plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers Beaulieu FC (1). Amende de 10€ au club de Poitiers Beaulieu FC

Poule L – plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de Saulgé (1). Amende de 10€ au club de Saulgé

Poule M – plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de Gj Foot Sud 86 (2). Amende de 10€ au club de Gj Foot Sud 86

Poule M – plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de St Maurice Gençay/Fleuré (3). Amende de 10€ au club de St Maurice Gençay
1^{er} forfait de l'équipe de Ligugé/Smarves-Iteuil (4). Amende de 10€ Au club de Ligugé

**FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES****Plateaux U11 non reçus à ce jour (par courrier)**

Rencontres du 05/02/22 :

U11 – poule H – plateau 2 : Poitiers 3 Cités

U11 – poule I – plateau 1 : Neuville

**Prochaine réunion, jeudi 10 mars 2022, sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAULT**



COMMISSION DE DISTRICT D'ARBITRAGE

Réunion du lundi 28 Février 2022 Procès-verbal n° 5

Président : M. Bruno DUPUIS.

Présents :

MM. Jean Michel APERCE, Albert BOUCHET, Ludovic BRUNETEAU, Hugo CHAMOLEY, Gaël CHARON, Christian SAVIGNY (représentant de la commission technique), David PLAINCHAMP, Patrick RIVIERE, Jordan MORISSON (Chargé de Mission), Sébastien AUBINEAU (Président CDPA et représentant des arbitres au Comité de Direction), Jean Michel GUILLET (Représentant du Comité de Direction à la CDA) et Jean-Louis RIDEAU.

Excusés :

Mme Isabelle TOURRAIS
MM. Juba ASMA, Léo BEULET (Chargés de Mission), Séverin RAGER (C.T.R.A).

Assistent :

M.Paul HERGAULT (responsable Evalbox à la C.D.A 86), Stéphane BASQ (Président du District de Football de la Vienne) sur une partie de la réunion.

Le PV N°3 du 22 Novembre 2021 et le PV n°4 du 03 décembre 2021 de la CDA sont approuvés à l'unanimité.

Le Président Bruno DUPUIS accueille Paul HERGAULT Arbitre Elite du District 86 et l'invite à participer à la réunion.

La C.D.A propose au Comité de Direction de coopter Paul HERGAULT au sein de la C.D.A 86.

CONDOLÉANCES

La CDA adresse ses plus sincères condoléances à la famille de Serge BIBARD Trésorier du District de la Vienne de Football récemment décédé.

LECTURE DES COURRIERS

Courriers de :

- Patrick JALLADEAU : pris connaissance. Le dossier a été transmis à la Commission de Discipline. Dans l'attente de la décision de cette dernière, il est estimé préférable de ne pas désigner l'intéressé le prochain week-end.
- La CRA sur les obligations des arbitres régionaux : pris connaissance
- François AUZANNEAU : pris connaissance. La C.D.A accède à sa demande de devenir arbitre-assistant et le classe AAD2.
- Courrier de Omrane TADJIDDINE : pris connaissance. La C.D.A accède à sa demande de devenir arbitre-assistant et le classe AAD1.
- Fabrice MIGNON : pris connaissance.



- District des Deux-Sèvres (puis échanges téléphoniques entre Jean-Luc BERTAUD (Président de la CDA 79) et Bruno DUPUIS (Président de la CDA 86)) :
La C.D.A 86 émet un avis favorable à la demande de Christophe CHARUAULT arbitre du District 79. L'intéressé sera désigné s'il est laissé à disposition de la C.D.A 86 et en cas de besoin.

Reçu les certificats médicaux/arrêts de travail de :

- M. ABIDERRAHMANE Abderrazak du 04/02/22 au 06/02/22
- MME PERIVIER Soline du 20/01/22 au 30/01/22 et du 30/01/22 au 28/02/22
- M. AUGER Ludovic du 07/12/21 au 07/02/22 et du 07/02/22 au 07/04/22
- M. GARDAIS Flavien du 01/02/22 au 01/03/22
- M. LAVAUD Nicolas du 31/01/22 au 13/02/22
- M. BOURDON Jean-Claude du 02/02/22 au 23/02/22
- M. IMBERT Fabrice du 18/01/22 au 01/02/22
- M. MINIEN Rudy du 18/01/22 au 03/02/22
- M. FERREIRA David du 06/01/22 au 11/01/22
- M. VANWYNSBERGUE Benoit du 08 au 09/01/22
- M. GARDIN Fabrice du 24/11/21 au 25/11/21, du 16/12/21 au 31/12/21 et du 10/01/22 au 15/02/22
- M. GIRAULT Sébastien le 19/12/21
- M. HERAULT François-Dominique du 29/11/21 au 07/12/21
- M. RENOUX Philip du 26/11/21 au 31/01/22
- M. LHERAUD Goulwen du 02/12/21 au 02/01/22
- M. SEILLIER Jean-Michel à partir 29/11/21 pour une durée de trois semaines
- M. BOURDON Jean-Claude du 24/11/21 au 05/12/21
- M. CHIKHAOUI Boualem du 20/11/21 pour une durée de quinze jours
- MME ALVARADO Cynthia du 20/11/21 au 10/12/21

Reçu les autres justificatifs de :

- M. PINEAU Emmanuel attestant une impossibilité d'arbitrer sur le week-end du 05 et 06/02/22
- M. CLAIRICIA Erwann attestant une impossibilité d'arbitrer sur le week-end du 05 et 06/02/22
- M. GOSSELIN Sébastien attestant une impossibilité d'arbitrer sur le week-end du 29 et 30/01/22
- M. GIRAUD Axel attestant une impossibilité d'arbitrer sur le week-end du 22 et 23/01/22
- M. AGNESE Alexandre attestant une impossibilité d'arbitrer sur le week-end du 08 et 09/01/22
- M. CHIKHAOUI Boualem attestant une impossibilité d'arbitrer sur le week-end du 18 et 19/12/22

La C.D.A. rappelle aux arbitres de **n'envoyer que le certificat médical de non-aptitude à l'arbitrage UNIQUEMENT** et un **certificat de reprise après 21 jours** d'arrêt médical d'incapacité à l'arbitrage.

POINT SUR LES TESTS PHYSIQUES SAISON 2021/2022

Les trois premières séances (21/09 – 23/09 – 02/10) ont été effectuées sur les installations du stade de Saint NICOLAS à POITIERS (86). Le premier test de rattrapage a été effectué **le samedi 6 novembre 2021**.

Le dernier test de rattrapage a été effectué le 22/12/2022 au Complexe Sportif St NICOLAS à POITIERS (86) pour les arbitres excusés et pour les arbitres ayant fourni un certificat médical d'exemption (aux dates précitées).

Les modalités des tests physiques sont restées inchangées.

Une dernière session de rattrapage aura lieu avant la fin du mois de Mars pour les arbitres n'ayant pu (pour diverses raisons) participer aux sessions de tests physiques.

Un lien Doodle sera envoyé aux arbitres concernés.



INFORMATIONS GENERALES

Point sur les désignations seniors : Difficultés à venir sur les futures désignations.

La C.D.A 86 est sollicitée actuellement pour pallier les AA2 sur certaines rencontres de R2. Il est décidé de **prioriser nos arbitres D1 ou JAL** afin de subvenir aux besoins de la LFNA, et, donc, de garder un « vivier » d'arbitres seniors pour notre permanence du week-end. Il est fait appel de plus en plus aux jeunes arbitres pour pallier certaines désignations non couvertes.

Point sur les désignations jeunes : Certains jeunes sont très sollicités par la LFNA (JAR et candidat JAR).

Certains de nos jeunes arbitres sont, aussi, désignés en seniors district (arbitre-assistant) pour pallier aux difficultés.

Point sur les observations :

Les observations avancent normalement.

Tous les D1 et D2 seront observés 2 fois

Les D3 et D4 seront observés au minimum 1 fois (dans ces catégories la promotion accélérée* est mise en place)

La CDA tient à rappeler que des observations inopinées sont maintenues.

Un point est réalisé sur le nombre de matchs effectués en D1 par les arbitres de cette catégorie. Un suivi est réalisé pour tendre à une égalité en fin de saison.

Pour rappel, les réservistes ne pourront être nommés dans leur catégorie qu'après validation des tests écrits.

Pour la saison 2022/2023, la CDA prend la décision de nommer :

14 D1 et 2 réservistes

12 D2 et 2 réservistes

22 D3

Rappel : La CDA ordonne aux arbitres qui officient sur les matchs amicaux (non désignés officiellement) de ne pas porter leur écusson.

Le District et la CDA se déchargent de toutes responsabilités en cas d'incidents.

*Observateurs retenus pour la promotion accélérée (Jean-Louis Rideau, David Plainchamp et Bruno Dupuis)

FOOTING COLLECTIFS – ECOLE D'ARBITRAGE

Des footings collectifs sont programmés du 01/03 au 04/03. Un mail a été transmis à tous les arbitres avec les lieux de rendez-vous ainsi que les horaires. L'annonce a été publiée sur le journal officiel Vienne Hebdo.

Un Doodle est envoyé pour inscription.

La deuxième école d'arbitrage a eu lieu le 26/11/2021 à Beaumont St Cyr (86).

La prochaine école d'arbitrage aura lieu le **18/03/2022 à 19h00** au District de la Vienne.

La CDA espère que les arbitres participeront activement à ces footings collectifs et à la dernière école d'arbitrage.



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Albert Bouchet nous fait un point sur la catégorie féminine au sein de la C.D.A 86.

Sébastien Aubineau nous fait un point sur les activités de la CDPA.

Christian Savigny nous fait un point sur les activités de la Commission Technique.

Jean-Michel Guillet nous fait un rappel sur l'importance de la vérification du pass sanitaire avant la rencontre.

Bruno Dupuis nous fait un retour sur la dernière CRA.

Le Président Stéphane Basq nous informe sur les activités du District et transmet quelques directives aux membres de la CDA.

La CDA s'inquiète du comportement des spectateurs, des joueurs et de la montée en puissance des incivilités lors et après les rencontres envers les arbitres.

Prochaine CDA le lundi 04/04/2022 à 18H30 au District de la Vienne de Football

**Le Président,
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,
Ludovic BRUNETEAU**



DOCUMENTS DIVERS

CONVOCATION DETECTION U13 GARÇONS

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2021/2022

Stage Détection U13 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2009.

Processus de Détection :

- Les 14 et 15/02 : deux rassemblements (environ 90 joueurs convoqués)
- Le 09/03 : stage (environ 40 joueurs convoqués)
- Le 23/03 : rassemblement en commun avec une Sélection des Deux-Sèvres à PARTHENAY (environ 12/15 joueurs convoqués)

TRES IMPORTANT !!!

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'un ballon (taille 4)
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (si celle-ci n'a pas déjà été fournie)

Rassemblement organisé en respect des mesures sanitaires en vigueur, à savoir :

- PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE pour TOUTES les PERSONNES MAJEURES
- PORT du MASQUE OBLIGATOIRE dans l'enceinte de la structure sportive
- Gel Hydro alcoolique à disposition pour chaque participant

L'encadrement du rassemblement sera assuré par Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF LFNA, et plusieurs membres de la Commission Technique Départementale 86.





MERCREDI 9 MARS 2022 de 14h à 17h
à BUXEROLLES
(terrain synthétique André Messy - Allée Eric Tabarly - 86180)

Liste des 42 joueurs (15 clubs) convoqués pour ce stage :

- BUXEROLLES : ALI REDJEB Nihad, EL HADDAD Mehdy
- CHÂTELLERAULT S.O.C : BAZILE OCTUVON Kylvian, BOURAS Yliès, BOUZEKRI Oualid, DAIRON DOTTE Noé, FERREIRA BARBOSA Cristiano, OUAZIZ Yanis, SOLTANI Adam, TEXIER Clément, **THONI KYOBE Thibault**, KACZOR Hugo
- FONTAINE/LIGUGE/SMARVES-ITEUIL : GARNIER Mathis, MARTIN DESOUCHE Nohan, VANDERMEERSCH Nathanaël
- G.J FOOT SUD 86 : **AGOSTINI Livio**
- G.J V.V.M CHAUVIGNY : BONNAUDEAU Tyméo, DUVERGER Malo, FORGEARD Valentin, LETELLIER Elliott, METAYE Lucas, TALLEUX Noa
- JAUNAY-MARIGNY : MANNIE Jules, ZAMBUJO Ethan
- LA PALLU/CERNAY-ST GENEST : BEUTIER Ewen
- MIGNE-AUXANCES : FIGUEIRAL MARQUES Vasco
- MONTMORILLON : **MARTIN TELLIER Titouan**, NALLET Mathéo
- NEUVILLE : NOEL Matthieu, **DESNOYER Ewan**
- NIEUIL L'ESPOIR/MIGNALOUX : FAITEAU Mathis
- OZON F.C : DIABY Abdoulaye
- STADE POITEVIN F.C : ASOSIE Loan, CHAHER El Kadir, CLOCHARD AMBLARD Nolan, MARINHO GOMES Fabio, PROUST Emile, **DEVAUD Gabin**, FAYE MONTEIL Mathis, FAYOL Dylan
- ST BENOIT : JEGOU Simon
- VOUILLE : NOIREAU Valentin

En gras et italique, les Gardiens de But

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)





COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE**PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :**

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2021-2022 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable le jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>


ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Département 1 (1x14) en 20/21 Pour (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Département 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Département 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Département 2 (2 x12) 24 équipes	monte en Département 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Département 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Département 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Département 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Département 3 (2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x12) 36 équipes en 22/23	monte en Département 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Département 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Département 4	-9	-9	-9	-10 ^①	-11 ^②	-12	-13	-14	-15
	vient de Département 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
Département 4 (5 x12) 60 équipes	monte en Département 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Département 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Département 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Département 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
Département 5	monte en Département 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Département 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

Vient de Régional 2		0	1	2	3	4	5
Départemental 1 (1x12) en 21/22 Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
Départemental 2 (1x8) Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1

**FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 CHAUVIGNY**

**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose une première session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La première session se déroulera le :

Samedi 26 mars 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Chauvigny**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 18 mars 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 26 mars 2022 –Chauvigny

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club

**FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 QUINÇAY**

**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 26 mars 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Quinçay**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 18 mars 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 26 mars 2022 – Quinçay

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club



FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 CHÂTELLERAULT



**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Châtellerault**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 22 avril 2022 (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 30 Avril 2022 à Châtellerault

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club

**FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 POITIERS**

**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30

**Au District de la Vienne de Football
1, rue François Prat
86000 Poitiers**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 22 avril 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 30 Avril 2022 à Poitiers

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club



FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 SECTEUR VALLEE DU CLAIN



**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Secteur Vallée du Clain**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 22 avril 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 30 Avril 2022 – Secteur Vallée du Clain

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club